

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:*
THETAZ Ingénieurs Civils SA, Martigny
2. *Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:*
CHF 150'000.00
3. *Nouvelle valeur nominale du capital-actions:*
CHF 100'000.00
4. *Décision de réduction par:* l'assemblée générale extraordinaire
5. *Date de la décision:* 28.08.2008
6. *Echéance de préavis des créances:* **16.11.2008**
7. *Adresse pour la déclaration des créances:*
Me Pierre-Cyril Sauthier, notaire, rue de la Poste 3,
1920 Martigny
8. *Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9. *Remarques:* La réduction a lieu par l'annulation de 50 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1'000.- chacune, soit au total CHF 50'000.- remboursés à l'actionnaire. Le capital réduit sera divisé en 100 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1'000.- chacune.
Le rapport spécial de révision établi par la fiduciaire Laurent & Benoît Bender SA, à Martigny, en date du 19 août 2008, certifie que les créances seront, même après réduction du capital, entièrement couvertes. Art. 732 à 734 CO.

Etude de Me Pierre-Cyril Sauthier
1920 Martigny

(04650308)